

**CLASSEMENT SANS SUITE D'UN DECLARATION
PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS
A PERMIS DE CONSTRUIRE**
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 017472 26 00011

dossier déposé complet le 12/03/2026

Par : SASU PRO EXPERT SOLAIRE représentée
par Monsieur PIERRE Cédric

Demeurant à :

10 Rue Augustin Fresnel
17180 PERIGNY

Pour : installation de 6 panneaux photovoltaïques
en surimposition sur toit en autoconsommation

Sur un terrain sis :

9 Square des Myosotis
17230 VILLEDoux

Cadastré : AB164

Superficie du terrain : 528,00 m²

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 12/03/2026, une demande de déclaration préalable - constructions et travaux non soumis à permis de construire enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Par voie dématérialisée en date du 17/03/2026, vous me demandez de procéder à l'annulation de votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services. J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que *je déclare donc votre dossier sans suite*. Par voie de conséquence, le récépissé de dépôt fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans effet. Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à VILLEDoux

Le 19 mars 2026

Monsieur Daniel BOURSIER

L'adjoint au Maire en charge de l'Aménagement



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Transmis au contrôle de la légalité le : 20/03/2026

Notification au pétitionnaire le : 20/03/2026

■ Transmise par courrier (Recommandé avec AR)